

## INONDATION SECTEUR DE DAX

direction  
départementale  
de l'Équipement  
Landes



service de  
l'Environnement,  
des Risques et de la  
Sécurité

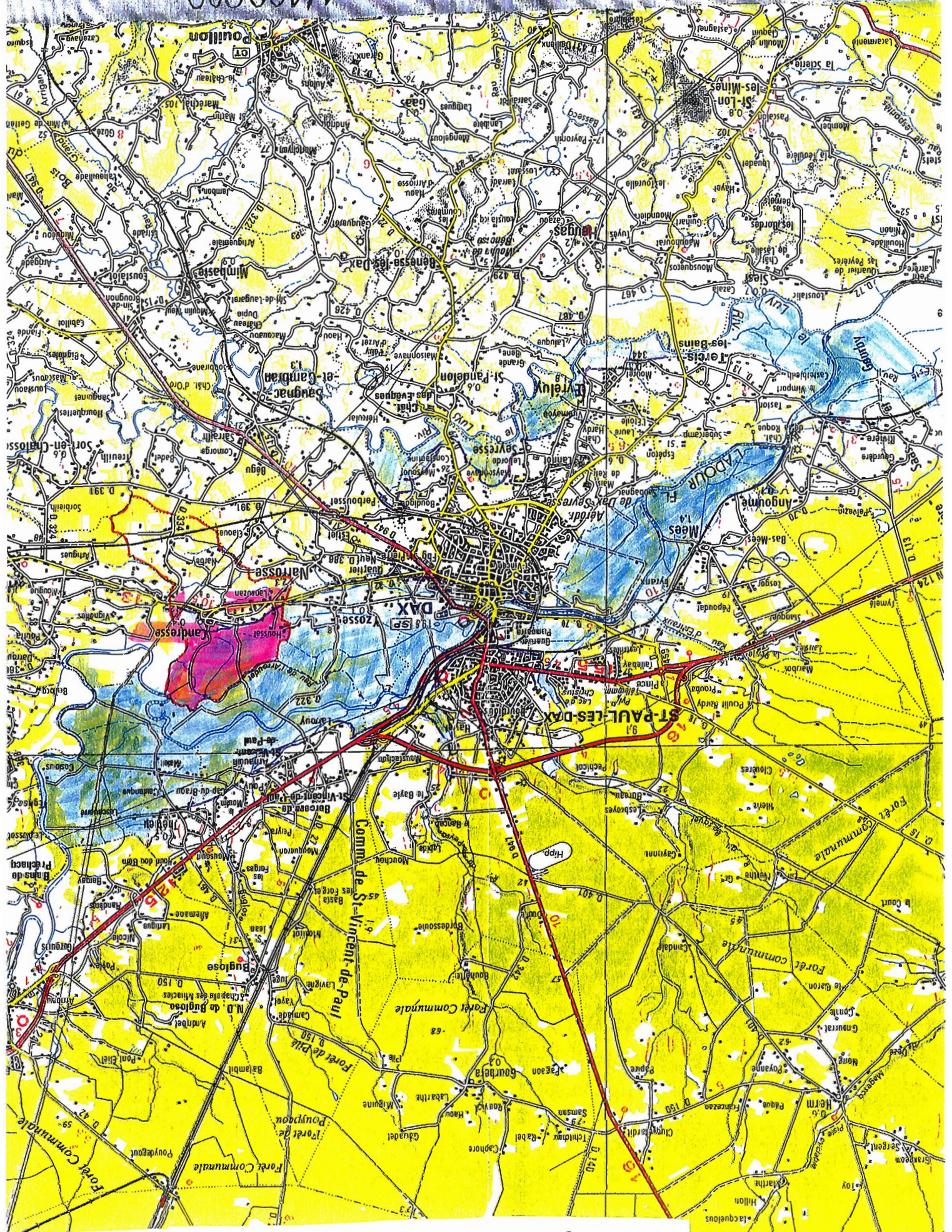
Bureau de la  
Prévention, des  
Risques et de la  
Défense

# 02



## NOTE DE PRESENTATION COMMUNALE

1/100 000



Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles inondation dans le secteur de DAX

**1.1 - Situation Locale**

**2.1 - Morphologie Fluviale**

**2.4 - Crue de référence et carte informative**

**2.5 - Cote de référence**

**3.4 - Les aléas - Cartographie**

**4.4 - Les enjeux - Cartographie**

## **1-1 Situation locale**

La commune de CANDRESSE est située à 6 Km à l'amont de DAX. Le tiers environ de la surface du territoire communal est en zone inondable.

C'est une commune essentiellement agricole dont la population est restée stable jusqu'en 1975 (*environ 400 habitants*), mais qui s'est fortement développée depuis pour atteindre 558 habitants en 1999 . Cette progression est liée à la proximité de l'agglomération de DAX et à la demande de logements résidentiels.

## **2-1 Morphologie fluviale**

La zone inondable est constituée d'une part, de la zone des barthes de l'Adour où la hauteur d'eau atteint plusieurs mètres et, d'autre part, par un plateau avec une topographie en petits creux et bosses, où s'est développé le bourg et la zone urbanisée, qui a généré des routes en « tranchée » et des tertres pour mise « hors crue ».

Il convient de noter que des zones basses (PERRIN) peuvent être inondées par des crues d'affluents de l'ADOUR lors d'épisodes de pluies importantes, elles ne sont pas prises en compte dans le présent PPRI

## **2-4 Crue de référence**

Des laisses de crue de Février 1952 ont été repérées et nivelées :

à Poutorre	:	10,07 m N.G.F.
Fissart	:	10,05 m N.G.F.
Pachon	:	10,00 m N.G.F.
Carrerotte	:	9,97 m N.G.F.
Bousquet	:	9,99 m N.G.F.

Comme indiqué dans la note de présentation générale, cette crue est légèrement inférieure à la crue centennale.

**Il est donc proposé de retenir la simulation mathématique faite par la SOGREAH en décembre 2001 (R. 140 252) d'une crue centennale avec submersion, mais sans destruction des digues de DAX, et un apport du Louts pratiquement nul.**

La carte informative de la zone ainsi inondée est jointe ci-après.

Le travail topographique a été réalisé par le Cabinet BEMOGE – Bureau de Géomètres à MONT de MARSAN.

## **2-5 Cote de référence**

Comme indiqué dans la note de présentation générale, une marge de sécurité sera retenue dans la partie « règlement » du PPRI pour définir la cote de référence.

**Cote de référence = niveau de la crue de référence + 0.20 m**

## **3.4 – Les aléas –cartographie**

Le seul type d'aléa retenu est la hauteur d'eau :

- l'aléa fort est une hauteur d'eau de + de 1 m ( $\pm 0,10$  m),
- l'aléa faible est une hauteur d'eau de – de 1 m.

Il n'existe aucun risque de rupture de digue, ni de zone de vitesse.

## **4.4 – Les enjeux –cartographie**

Les zones urbanisées ont été délimitées sur la commune de CANDRESSE.

Il apparaît que ces zones n'empiètent qu'à la marge sur la zone inondable.

Il n'existe aucun « Centre urbain » sur la commune.

Une cinquantaine de maisons et sept exploitations agricoles sont situées en zone inondable.

Quelques voies de circulation seront submergées rendant difficiles les déplacements et l'accès aux secteurs restés hors d'eau en particulier le centre du bourg et la mairie.

Le Plan Local d'Urbanisme opposable date du 1<sup>er</sup> Décembre 1990. Il identifie une zone inondable par des secteurs, N.D.i, N.A.i, N.B.i, mais son tracé doit être être modifié, une adaptation plus stricte devra être faite.